



27190



Séance du conseil municipal

du 21 janvier 2016

1. AVENANTS MARCHE RESTAURANT SCOLAIRE

Il y a lieu de réaliser des travaux supplémentaires de terrassement pour un cheminement piétonnier demandé par le bureau de contrôle et des travaux pour l'éventuelle pose d'un sèche-mains électrique, donc 2 avenants sont passés pour les lots 1 VRD et 10 Electricité des montants respectifs suivants : 3 138.20 € ht et 773.36 € ht.

2. DEVIS EXTINCTEURS

5 extincteurs sont à changer : 2 à la bibliothèque, 1 à la mairie, 1 à la salle de sports et 1 à l'atelier communal pour un total de 497.60 € ht. Une participation sera demandée à l'assureur de la commune GROUPAMA.

3. DEVENIR DE LA BIBLIOTHEQUE

Vu la forte et constante baisse de la fréquentation de la bibliothèque par les usagers notée depuis 2 années

Vu le coût de fonctionnement important pour la commune de ce service, à savoir environ 20 000 € par an et, malgré les mesures apportées par la commune pour pallier ce manque de visites (gratuité des adhésions, changement des horaires d'ouverture, organisation de manifestations,), il est décidé à la majorité de fermer la bibliothèque municipale dès que possible.

4. ANCIENS LOCAUX DE L'ENTREPRISE VIVET

Ceux-ci sont à vendre et la commune dispose d'un droit de préemption dans ce secteur. Avant toute décision, contact sera pris auprès du Conseil d'Architecture et d'Urbanisme de l'Eure (C.A.U.E.) afin d'envisager des projets de réhabilitation.

5. CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LES CHEMINS DE RANDONNEE

En fait, cette délibération a déjà été prise en mai 2015 afin d'inscrire certains chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

6. NOUVEAU TRACE DU RAMASSAGE SCOLAIRE DU COLLEGE

Le syndicat de transport scolaire propose un circuit sur le Fidelaire de façon à ce que les enfants ne restent pas plus d'une heure dans le car selon les directives en vigueur. Le conseil départemental a prévu de maintenir 8 arrêts dans la commune. Les délégués du SITS ont étudié un autre tracé à proposer. Avant de décider, des cartes par année scolaire vont être établies afin de dénombrer le nombre d'élèves susceptibles d'utiliser le car par hameaux.

7. AUTORISATION DEPENSES NOUVELLES

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement inscrites en 2015 avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir avant fin mars 2016.

8. QUESTIONS DIVERSES

Entretien des espaces publics : accord est donné pour la prise d'un arrêté afin de réglementer l'entretien des espaces publics par les riverains adjacents, à l'exception des caniveaux dont le nettoyage est de la responsabilité de la collectivité.

Journée des bouquinistes : souhait que de ce soit regroupé avec le salon des auteurs

Fait au Fidelaire, le 16 février 2016

